

# DELIBERATION DU COMITE

Le 5 mai 2026, à 19 heures, le comité du Syndicat d'Entente Rurale, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de Sorbiers, salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Marcel CHILLET, doyen de la séance.

**Date de convocation :** 23 avril 2026

**Nombre de membres en exercice :** 12

**Présents :**

- **Commune de FONTANES :**

Titulaires : MM. Nicolas PROUVOST – Pascal GOUTAGNY – Laurent VILLEMAGNE

- **Commune de MARCENOD :**

Titulaires : MM. Gilles THIZY – Olivier FLECHET

Suppléants : Mme Elise DUBOIS

- **Commune de ST CHRISTO EN JAREZ :**

Titulaires : MM. Marcel CHILLET – Pascal FAYOLLE – Jean-Louis LAURENT

- **Commune de SORBIERS :**

Titulaires : MM Olivier VILLETELLE – Christophe FARA – Stéphane DESPINASSE

**Absents excusés :** M. Adrien MAZENCIEUX

**Pouvoirs :** néant

**Secrétaire de séance :** M. Christophe FARA

## **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : ÉLECTION DU/DE LA PRÉSIDENT.E**

M. Marcel CHILLET, membre du comité syndical doyen d'âge, préside la séance d'élection du ou de la président.e.

Elise DUBOIS et Olivier FLECHET sont désignés assesseurs.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, le doyen invite les candidats à se déclarer à la fonction de président.e.

Olivier VILLETELLE propose sa candidature.

**Vote :**

- bulletins trouvés dans l'urne : 12
- bulletins nuls : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité : 7
- Olivier VILLETELLE : 12 voix

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200785-20260505-dec2026-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026  
Publication : 19/05/2026

Par 12 voix, Olivier VILLETTELLE obtient la majorité absolue et est élu président du syndicat d'Entente Rurale et a été immédiatement installé.

Sorbiers, le 11 mai 2026

Le Président,

Olivier VILLETTELLE



Le secrétaire de séance,

Christophe FARA

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200785-20260505-dec2026-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2026  
Publication : 19/05/2026